

Extrait des délibérations de la société populaire de Falaise (Calvados) concernant son civisme, en annexe de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de la société populaire de Falaise (Calvados) concernant son civisme, en annexe de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 280-281; https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25525_t1_0280_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022



Persée (BY:)

Saint-André rapporte plusieurs traits particuliers de bravoure.

« Nous avons vu des hommes, dit-il, se dévouer à des périls certains; des canonniers ne voulant jamais abandonner leurs pièces; un adjudant blessé au bras, faire panser sa blessure et retourner à son poste, et, blessé de nouveau, se consoler de ne pouvoir continuer en criant vive la république! Un jeune citoyen, ayant la jambe cassée, s'aperçoit, au moment où on l'emporte, qu'on allait tirer le canon; il demande à être témoins (sic) de l'effet; voyant que le boulet frappait à bord de l'ennemi : « Ah! b..., s'écrie-t-il, tu voulais avoir ce vaisseau; tu ne l'auras pas». Le capitaine du vaisseau la Montagne, ayant les deux cuisses emportées, dit: «Assurez le représentant du peuple que je fais en mourant des vœux pour la république ».

«Il me serait impossible de rapporter tous les traits de bravoure qui ont signalé cette expédition. J'ai recommandé expressément aux capitaines de les recueillir et de me les adresser; cette correspondance excitera la plus satisfaction.

« Dans les hospices les blessés et malades ne désirent leur prompte guérison que pour retourner aussitôt au combat.

« Avant de partir de Brest, j'y ai laissé une flotte formidable, prête à sortir au premier ordre du comité de salut public. Les travaux s'y continuent avec la plus grande activité. Les ouvriers travaillent comme les soldats se battent.

«Je ne doute pas que nous ne soyons vainqueurs sur mer comme sur terre, et la république affranchira cet élément de la tyrannie anglaise. Vous combattez, avec des vertus, des hommes qui n'en ont pas. Or, dans les décrets de l'Auteur de la nature, si le vice peut quelquefois l'emporter un instant sur la vertu, en dernière analyse la vertu finit toujours par écraser le vice » (1).

PIÈCE ANNEXE

I

Annexe au nº 45

[Extrait des délibérations de la Sté popul. de Falaise (2), Séance du 21 prair. II] (3).

Un membre ayant obtenu la parole, a monté a la tribune, et a dit: citoyens, les habitants et les authorités constituées du district de Falaise, qui ne voyent dans la République qu'une même famille, en suivant les ordres du comité de subsistances, et l'impulsion de leur cœur, ont jusqua ce jour fourni une grande partie de leurs subsistances, a leurs

(1) Mon., XXI, 108.

Voir ci-après, séance du 16 mess, n° 38 et du 17, n° 31; Arch. parl. T. XCII (combats navals).
(2) Calvados.

(3) C 309, pl. 1205, p. 35.

frères des communes et districts voisins, qui avaients bésoin de secours. Les resultats des derniers recensements faits a un époque déja reculé, nous les démontre, et c'est une verité que l'on ne peut plus dissimuler: Nous avons nous même un pressant besoin de secours, nous sommes nous même réduits a appeller sur notre situation, les regards de la Convention nationale. En effet, si l'on compare la tres petite quantité de grains, qui nous restent a la nombreuse population de notre district on demeure convaincû que loin d'avoir des grains a suffire, pour alimenter les habitants de la commune et du district jusqu'a la recolte prochaine, il demeure constant que par le calcul qu'a peine il en existe, pour fournir a leur consommation pendant 8 jours.

Dans ce moment les differentes authorités administratives s'occuppent plus que jamais de prevenir la disette, dont nous serions infailliblement les victimes, sans les prompts secours, que nous garantissent la sagesse et l'humanité de nos réprésentants: il est tems il est urgent d'invoquer leur sollicitude paternelle.

La Société a unanimement applaudi a cette sage proposition et consultée par son président pour aviser aux mesures a prendre, dans cette circonstance allarmante, a arresté a l'unanimité 1°. que le citoyen Guilliaume Charles Jullien Dupont deputé a cet effet, se retirérait vers la municipalité de cette commune et l'administration du district pour y prendre les renseignements necessaires, et y puiser une connaissance exacte de la quantité actuelle des grains et de celle dont les habitants de ce district auront indispensablement besoin jusqu'a la recolte 2°. quaprès ces mesures prises et le deficit des subsistances constaté, elle députait par le présent arresté ledit citoyen Dupont pour représenter à la Convention Nationale, au comité de Salut public et au comité de Subsistances, l'etat de disette ou nous sommes reduits, aux fins d'obtenir de l'humanité et de la bienfaisance de nos dignes réprésentants des secours proportionnés a nos besoins: a l'instant le citoyen Dupont toujours prêst a servir la chose publique a accepté la commission dont la Société la chargé.

Alors le citoyen Dupont a obtenu la parolle, et a dit: Citoyens, ce ne sont pas des parolles et des discours fleuris qui attestent le zéle, et le devouement a la chose publique, c'est par des actions c'est par des sacrifices que le patriotisme d'une commune, d'une société populaire, se mesure et se prononce. Nous avons a régrétter que la majeure partie des sociétés populaires ait devancé la notre en presentant avant nous des cavalliers jacobins pour la deffence de la République. Je fais la motion que la Société populaire de Falaise, sous les auspices et de concert avec les authorités constitués offre a la Convention Nationale 2 cavalliers jacobins, bien montés et bien equippés aux frais des freres et des autres citoyens fortunés de cette commune : je propose qu'il soit deputé 2 freres vers les authorités constitués de cette commune, pour démander leur agrément sur ce projet patriotique, et qu'ensuite il soit nommé des commissaires dans le sein de la société qui recevront de chaque citoyen aisé la somme que ses facultés et son zèle pour la deffence de la patrie lui dicteront de donner

et que cette collecte volontaire soit employée aux fraits que necessite cette entréprise.

La société a applaudi par acclamation générale a la motion du frere Dupont; et en adoptant en leur entier les mesures par luy proposé[e]s pour lexecution de ce projet, a arresté, que dans le plus bref delay, 2 braves republicains seraient engagés, montés et equippés et ensuite presentés a la Convention Nationale pour voller a la deffence de la patrie en qualité de cavaliers jacobins.

Le citoyen Dupont a repris la parolle, et a dit: freres et amis, lorsqu'il s'agit de deffendre la patrie, les jours, les moments sont precieux, il n'y a pas de tems a perdre. Je veux secon-

der votre zèle, et joffre a la Société de faire moy même les avances de la somme necessaire que je nay pas, mais que je trouveray dans la poche de mes amis et dont je recouvreray le montant sur les deniers de la collecte.

La societé a vivement applaudi a cet offre genereuse, et a chargé son président d'en temoigner sa satisfaction au citoyen Dupont : elle a accepté sa proposition et a arresté que mention civique en serait faite au proces verbal de la seance.

P.c.c. Aubry le jeune (commissaire), RICHOMME (vice - présid.), LE NOUVEL (commissaire), DUPONT [et 5 signatures illisibles (dont celle du présid.)].